

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 34	Absent(s) excusé(s) : 9	Absent(s) : 7	Pouvoir(s) : 0
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 6 novembre 2018

Vote(s) pour : 34
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 12 novembre 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2018-11-12-BD-11.2 :

Convention avec le Syndicat des Eaux de la Région Messine pour le contrôle technique des Points d'Eau Incendie.

Rapporteur : Monsieur François CARPENTIER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le décret n°2015-235 du 27 février 2015,

VU l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le Référentiel National de la Défense Extérieure Contre l'Incendie NOR : INTE1522200A,

Vu l'arrêté préfectoral n°04/CAB/SIDPC/2018 du 23 janvier 2018 approuvant le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Moselle (RDDECI),

VU le projet de convention de contrôle technique des Points d'Eau Incendie entre Metz Métropole et le Syndicat des Eaux de la Région Messine,

CONSIDERANT que Metz Métropole assure la Défense Extérieure Contre l'Incendie sur son territoire,

CONSIDERANT la nécessité de maintenir en bon état de fonctionnement les éléments de lutte contre les incendies et que l'accès à l'eau relève des missions de l'exploitant du réseau d'eau potable,

APPROUVE le projet de convention de contrôle technique des Points d'Eau Incendie entre Metz Métropole et le Syndicat des Eaux de la Région Messine joint à la présente,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le projet de convention de contrôle technique des Points d'Eau Incendie entre Metz Métropole et le Syndicat des Eaux de la Région Messine, dont un exemplaire est joint à la présente, ainsi que tout document se rapportant à ces opérations.

Pour extrait conforme
Metz, le 13 novembre 2018
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

Résumé de l'acte

057-200039865-20181112-11-2018BD11-2-DE

Numéro de l'acte : 11-2018BD11-2
Date de décision : lundi 12 novembre 2018
Nature de l'acte : DE
Objet : Convention avec le Syndicat des Eaux de la Région Messine pour le contrôle technique des Points d'Eau Incendie
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 15/11/2018
Numéro AR : 057-200039865-20181112-11-2018BD11-2-DE
Document principal : 99_AU-ERD11-2.pdf

Historique :

15/11/18 11:59	En cours de création	
15/11/18 12:01	En préparation	Catherine DELLES
15/11/18 12:08	Reçu	Catherine DELLES
15/11/18 12:09	En cours de transmission	
15/11/18 12:09	Transmis en Préfecture	
15/11/18 12:14	Accusé de réception reçu	